

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

Synthèse de la présentation sur le budget principal

La présente analyse s'entend avec les données budgétaires du 24 janvier 2022

Le DOB 2022 est le moment choisi par l'exécutif pour valider une stratégie pluriannuelle de mandat pour les nouveaux projets d'investissements et de fonctionnement.

En plus du débat autour du budget primitif 2022, le plan prévisionnel d'investissement (PPI) et de fonctionnement (PPF) seront soumis au vote des conseillers communautaires

2020 & 2021 = DEUX ANNEES ATYPIQUES

La communauté de communes AMBERT LIVRADOIS FOREZ a connu un ralentissement de son activité durant les deux derniers exercices.

Le COVID 19 a eu un impact fort sur le niveau de dépenses réalisées. En outre, le nouvel exécutif a décidé de profiter de ces deux années pour redéfinir ses priorités en matière de projets.

L'impact de ces sous-réalisations est très positif sur le niveau d'épargne brute d'ALF (2,4 M€) ainsi que sur le résultat de clôture de l'exercice 2021 (2,8M€)

La faiblesse du déficit d'investissement 2021 (-141 K€) et des restes à réaliser (-334 K€) permettent de conserver un résultat conséquent en section de fonctionnement (2,46 M€) pour 2022.

ALF CONTINUE DE SE DESENETTER (BUDGET PRINCIPAL)

Depuis sa création, ALF se désendette ce qui lui permet de conserver une dette (en volume) qui reste bien en dessous des seuils d'alerte. Au compte administratif 2021, sa capacité de désendettement est inférieure à 5 ans, son ratio de surendettement autour de 0,7.

Malgré ces signaux très positifs, l'année 2019 reste une année de référence en matière de consommation de crédits. En effet, il convient de souligner que le niveau de dépenses 2021 des charges à caractère général est d'environ 400 K€ inférieur aux consommations 2019. De plus ALF n'a jamais connu un exercice complet de fonctionnement normal de la piscine intercommunale et du portage de repas étendu à tout le territoire.

Dans ce contexte, les signaux positifs permettent de mieux préparer l'avenir. Cependant ils ne doivent pas masquer une évolution des dépenses réelles de fonctionnement qui seraient de 26% supérieures à celles des recettes réelles sur la durée du mandat.

A noter que le scénario au fil de l'eau a été réalisé à la demande de l'exécutif avec une augmentation de la fiscalité ménages (+ 192 K€ dès 2022) et que malgré tout, l'épargne brute d'ALF se dégrade sur la durée de mandat. (Perte de 5% au scénario tendanciel)

LE BUDGET 2022 EST CONSTRUIT A PARTIR D'UN SCENARIO DIT « AU FIL DE L'EAU »

L'exécutif intercommunal a souhaité construire un budget 2022 qui s'appuie sur un Compte Administratif 2021 prévisionnel (Validé le 16 septembre 2021) à partir duquel des objectifs en matière de prévisions ont été donnés aux différentes directions d'ALF.

Après propositions des Vice-Présidents, l'exécutif a validé un **Budget prévisionnel dit au « fil de l'eau »**. (bureau du 26 janvier) Ce scénario au « fil de l'eau » constitue la ligne de base sur la durée du mandat. Le scénario au fil de l'eau tient compte uniquement des hypothèses d'évolutions tendanciennes en l'absence de toutes actions nouvelles.

Les plans pluri-annuels en fonctionnement (PPF) et en investissement (PPI) font partie intégrante du Débat d'orientation budgétaire. Ils présentent les actions/opérations nouvelles sur la durée du mandat et viendront s'intégrer ensuite à la prospective financière à partir du scénario de base.

L'analyse des scénarios pluri-annuels avec PPF et PPI permettra de déterminer les stratégies à mettre en œuvre pour :

- équilibrer le budget 2022
- sécuriser les résultats des exercices futurs
- assurer le financement des nouvelles actions/opérations
- mobiliser l'emprunt
- consolider l'épargne et les résultats de clôture
- différer/ annuler / remplacer des projets inscrits au PPI et au PPF

LE PHASAGE DU PROJET DE MANDAT

En Fonctionnement

Sur la durée du mandat, **l'exécutif prévoit 3,4 M€ de dépenses de fonctionnement supplémentaires** et 1,7 M€ de recettes supplémentaires. **Le solde sur 5 ans serait de -1,7 M€**. Ce solde s'ajouterait aux dépenses de fonctionnement du scénario de base. 371 K€ (Solde négatif) ne sont pour l'heure pas encore phasés au PPF

En Investissement

Sur la durée du mandat, l'exécutif prévoit de réaliser **4,3 M€ de dépenses « projets d'investissements »** et **1,9 M€ de recettes supplémentaires**.

A ce projet de mandat s'ajoutent les dépenses d'investissement récurrentes et les projets qui sont déjà en cours. (Besoin de financement récurrents à partir de 2024 = 370 K€)

Au total, **le besoin de financement** (Recettes-Dépenses d'investissement hors dette) **prévisionnel d'investissement sur la durée du mandat serait de -2,4M€** répartis en fonction des projets sur 5 ans. 325 K€ (Solde négatif) ne sont pas phasés pour l'heure au PPI.

ANALYSE BUDGETAIRE SUR L'EXERCICE 2022 :

L'EQUILIBRE BUDGETAIRE 2022

Le résultat 2021 à reporter permet d'envisager d'atteindre les équilibres budgétaires 2022 en fonctionnement et en investissement et ceci avec ou sans les nouveaux projets prévus au PPF et au PPI.

ANALYSE FINANCIERE PLURI-ANNUELLE

LE PROJET DE MANDAT (PPI+PPF) A L'EPREUVE DE L'ANALYSE FINANCIERE

SCENARIO 1 DE BASE AVEC PROJET DE MANDAT (SANS VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT)

L'intégration du PPF au scénario de base indique une dégradation de l'Épargne brute. La question de l'épargne brute est retravaillée en détail au scénario 2.

Sans recourir à l'emprunt, en intégrant la totalité du projet de mandat, le résultat de clôture global (Résultat fonctionnement-Résultat d'investissement) deviendrait négatif au fil de l'eau en 2024.

Il convient donc d'agir sur l'emprunt pour moduler le résultat de clôture prévisionnel. A noter que mécaniquement, le recours à l'emprunt agit directement sur le niveau d'épargne d'ALF : en section de fonctionnement par l'augmentation de la charge financière, en section d'investissement par le capital de la dette. La capacité de désendettement est le rapport entre l'épargne brute annuelle et le capital total restant dû. Elle est exprimée en année et indique le temps nécessaire pour rembourser le capital avec l'Épargne brute.

Pour l'exécutif, l'enjeu du DOB 2022 est de financer le projet de mandat. Pour cela il doit essayer, avec le résultat 2021, le recours à l'emprunt, le lissage dans le temps des actions du projet de mandat (PPI/PPF) d'enrayer la dégradation de l'épargne brute.

SCENARIO 2 : OPTIMISER L'EMPRUNT ET CIBLER UN RESULTAT DE CLOTURE A 1M€

Le résultat de clôture ciblé à partir de 2023 est de 1M€ d'excédent.

Dans ces conditions, pour réaliser le projet de mandat sur 5 ans, il conviendrait de réaliser un emprunt total de 1,7M€. Parallèlement à cela, ALF va rembourser 3,6M€ de capital restant dû sur le mandat. Par conséquent, malgré ces emprunts, ALF maintient sa dynamique de désendettement.

Le projet d'emprunt global semble financièrement soutenable mais il s'entend en revanche uniquement dans un contexte de maintien d'un niveau d'Épargne brute supérieur au remboursement annuel du capital de la dette.

Pour aller plus loin dans la prospective sur l'Épargne Brute, il convient de simuler un CA22 (sur la base de l'exercice 2019 complet) en tenant compte des taux de réalisations des dépenses/recettes.

Après validation de la commission finances du 11 février, les taux de consommation proposés ont été validés. Malgré l'augmentation forte des intérêts d'emprunts sur Livrets A, nous pouvons constater que l'Épargne nette est proche du zéro dès 2023 puis se dégrade plus fortement en 2024 et 2025. Cette dégradation reste cependant sous le contrôle du levier fiscal.

Un meilleur lissage du PPF permettrait (décalage sur 2024 et 2025) d'améliorer l'épargne tout en réalisant les projets chiffrés

CONCLUSIONS AU 11/02/2022

- L'exécutif a fait le choix de diminuer l'écart entre recettes et dépenses de fonctionnement en agissant sur le levier fiscal pour continuer à investir et améliorer l'épargne brute. Ce schéma est proposé au DOB mais il risque d'être différé en 2023 si la compensation de TVA est revalorisée à hauteur de 5.9 %. (CH73 = +186K€)

- Il propose de maximiser les dépenses imprévues en fonctionnement non utilisées (7,5% des dépenses réelles) pour conforter le niveau d'épargne 2022
- Il propose de modifier le PPF de la manière suivante : décalage sur 2024-2025 du solde projet « côte du pont » (-129k€ sur les deux exercices)
- Il propose d'inscrire intégralement le projet de siège dès 2022 et de mobiliser l'autofinancement par l'emprunt.
- L'exécutif souhaite avoir un levier de dépenses imprévues en investissement pour financer les opérations non phasées
- L'exécutif souhaite réaliser un emprunt (700 à 800 K€) dès 2022 afin d'anticiper une augmentation du prix de l'argent
- Parallèlement, l'exécutif prévoit un virement à la section d'investissement qui couvre le besoin de financement mais qui ne sera pas réalisé au compte 1068 en 2023 grâce à l'impact de l'emprunt sur le résultat d'investissement 2022.

Au 31 janvier les éléments précités se traduiraient par :

- 1,1 M€ d'euros de dépenses imprévues en fonctionnement en 2022
- 1,3 M€ de VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT
- 255 K€ d'euros de dépenses imprévues en investissement en 2022 pour faire face aux projets non phasés dans le PPI
- Un emprunt de 700K€ à 800K€ sera inscrit en 2022

Ces propositions seront réajustées au moment du vote du Budget primitif.